



# ASSURANCE AUTO

Pour rouler en toute sérénité<sup>(2)</sup>.

## L'ESSENTIEL

- Une solution qui s'adapte à vos besoins et attentes avec 3 formules que vous pourrez ajuster avec des options<sup>(1)</sup>.
- Des services<sup>(1)</sup> pour vous aider au quotidien : i bY'fhi XYXYgXyj jgXyg[ lUu[ jgYgYb WgXY dLbbzXyggtU YgXY VbbXi jY... XYfYa jY{ bj YU ci YbWfYXYgfMa fgYbWU jcdi f pour les conducteurs de moins de 29 ans bY'gY gebhhdLj WdU Yg' XYfYdYbXY'Yj cUbf'
- Des remises et avantages pour un tarif plus attractif<sup>(1)</sup> : pour aider les jeunes conducteurs, récompenser votre bonne conduite ou votre fidélité ainsi que pour le respect de l'environnement.



## UNE ASSURANCE AUTO EN 3 FORMULES

### FORMULE TIERS

- Si vous emboutissez l'arrière de la voiture roulant devant vous, avec la garantie responsabilité civile, vous serez couvert contre les dommages causés à ce véhicule<sup>(1)</sup>.
- En souscrivant l'option Assistance 0 km, les frais de dépannage/remorquage sont pris en charge, si vous tombez en panne même en bas de chez vous<sup>(1)</sup>. Vous pouvez aussi bénéficier d'un véhicule de remplacement pour continuer à vous déplacer si vous souscrivez l'option Véhicule de remplacement en France métropolitaine<sup>(1)</sup>.

### FORMULE TIERS PLUS

- Si vous êtes victime d'un vol ou d'une tentative de vol, vous pouvez être indemnisé, même pour le contenu de votre véhicule<sup>(1)</sup>.
- Si votre auto est volée ou totalement détruite, votre remboursement sera majoré de 20 % par rapport à la valeur estimée par l'expert si vous souscrivez l'option Indemnisation plus<sup>(1)</sup>.

### FORMULE TOUS RISQUES

- Si vous avez un accident, même avec un monospace, un véhicule de catégorie équivalente est mis à votre disposition pour que vous continuiez à vous déplacer<sup>(1)(3)</sup>.
- Si vous cassez accidentellement vos rétroviseurs extérieurs, vous serez indemnisé sans franchise de la réparation ou du remplacement du rétroviseur complet (bloc + miroir)<sup>(1)</sup>.
- Si votre voiture est volée ou totalement détruite, suite à un accident, en souscrivant l'option Indemnisation plus, votre voiture est remboursée au prix d'achat jusqu'à 60 mois après Ubf,, g'gcb' Ubf jghcb U df,, gXfib drc Yggcb' <sup>(1)</sup>



(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.  
 (2) Assurance Auto est un contrat de BPCE Assurances IARD, société anonyme au capital de 61 996 212 euros dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances. Prestations d'Assistance réalisées par INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE Groupement d'intérêt au capital de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le N° C433 240 991 dont le siège est situé 118 avenue de Paris CS 40 000 79033 NIORT CEDEX 9.  
 (3) Dans la limite des véhicules disponibles.

## ➤ UNE ASSURANCE POUR TOUS<sup>(1)</sup>

	FORMULE TIERS	FORMULE TIERS PLUS	FORMULE TOUS RISQUES
<b>LES PERSONNES</b>			
<b>1</b> Responsabilité Civile	●	●	●
<b>2</b> Défense pénale - Recours suite à accident	●	●	●
<b>3</b> Dommages corporels du conducteur	●	●	●
<b>LE VEHICULE</b>			
<b>4</b> Catastrophes naturelles et Catastrophes technologiques	●	●	●
<b>5</b> Attentat	Garanties acquises si option « Bris de glaces » souscrite	●	●
<b>6</b> Evénements naturels		●	●
<b>7</b> Incendie et tempête		●	●
<b>8</b> Vol et tentative de vol	—	●	●
<b>9</b> Bris de glaces	EN OPTION	●	●
<b>10</b> Bris de glaces renforcé (rétroviseurs et feux arrières)	—	EN OPTION	●
<b>11</b> Dommages tous accidents et vandalisme	—	—	●
<b>12</b> Panne mécanique	—	—	EN OPTION
<b>13</b> Vélo libre service	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
<b>LES BIENS</b>			
<b>14</b> Contenu du véhicule	—	EN OPTION	●
<b>15</b> Equipements extérieurs hors-série	—	EN OPTION	EN OPTION
<b>LA MOBILITÉ</b>			
<b>16</b> Assistance aux personnes (avec ou sans véhicule)	●	●	●
<b>17</b> Assistance au véhicule standard (50 km* panne)	●	—	—
<b>18</b> Assistance au véhicule étendue (0 km* panne)	EN OPTION	●	●
<b>19</b> Véhicule de remplacement	EN OPTION	EN OPTION	●
<b>L'INDEMNISATION</b>			
<b>20</b> Indemnisation standard	●	●	●
	Garantie acquise si option « Bris de glaces » souscrite		
<b>21</b> Indemnisation plus	—	EN OPTION Valeur à dire d'expert majorée de 20 %	EN OPTION Valeur d'achat 24, 36, 48 ou 60 mois au choix et au-delà, valeur à dire d'expert majorée de + 50 % avec un minimum de 1 500€. Si véhicule acheté chez un professionnel.

● Garantie en inclusion — Garantie non incluse

\* Franchise kilométrique : distance entre le domicile et le lieu de survenance de l'événement en dessous de laquelle la mise en œuvre de la garantie ne peut s'effectuer.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.



CAISSE D'ÉPARGNE

## ➤ DES REMISES ET AVANTAGES TARIFAIRES

À

### ► RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

#### AVANTAGE KILOMÈTRE RESPONSABLE

Jusqu'à 10 % de remise si vous parcourez moins de 8 000 km par année d'assurance<sup>(4)</sup>.

#### AVANTAGE VÉHICULE PROPRE

Jusqu'à 10 % de remise si vous possédez un véhicule propre<sup>(5)</sup>.

### ► BONS CONDUCTEURS

#### AVANTAGE BONUS 50

Jusqu'à 3 % de remise à la souscription si le conducteur principal détient un bonus 50.

#### BONUS BON CONDUCTEUR

Bonus à vie accordé aux bons conducteurs : si vous êtes à l'origine d'un accident, vous bénéficiez d'un tarif équivalent à un bonus 50<sup>(6)</sup>.

Cet avantage est accordé :

- aux conducteurs détenteurs d'un contrat depuis au moins 3 ans (hors usage « professionnel occasionnel »),
- désignés comme conducteur principal en bonus 50 depuis au moins 3 ans,
- sans sinistre responsable sur cette période.

À

### ► JEUNES

#### BONUS PARENTS

Jusqu'à 20 % de remise<sup>(7)</sup> pour les conducteurs novices de 18 à 24 ans, sans sinistre responsable sur les 3 dernières années, dont un des parents est assuré en auto avec un bonus 50, à la Caisse d'Épargne.

#### REMISE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

20 % de remise la première année pour les conducteurs novices de 18 à 24 ans obtenant leur permis dans le cadre de la conduite accompagnée (sans antécédent d'assurance).

À

### ► FIDÉLITÉ

#### REMISE MULTI-CONTRATS

5 % de remise sur le contrat Assurance Auto si le client détient déjà un contrat Assurance Auto, Assurance Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie chez BPCE Assurances<sup>(8)</sup>.

### ► REMISE CHANGEMENT DE VÉHICULE

1 mois offert pour les clients qui renouvellent leur contrat en cas de changement de véhicule. La remise est effectuée à l'occasion d'un avenant au contrat.

(4) Avantage kilomètre responsable non applicable pour les conducteurs de moins de 25 ans et sur l'usage « professionnel occasionnel ».

(5) Véhicule propre : véhicule électrique ou hybride émettant moins de 50g de CO2 par kilomètre. Avantage véhicule propre appliqué par rapport à un véhicule essence avec les mêmes caractéristiques de souscription (exemples : véhicule, conducteur, sinistralité, formule et options souscrites). Cette remise est applicable sur la prime d'assurance du véhicule propre durant toute la durée de vie du contrat.

(6) Bonus bon conducteur valable tant que vous restez client à la Caisse d'Épargne et que vous conservez votre contrat Assurance Auto chez BPCE Assurances IARD.

(7) Jusqu'à 20% de remise par rapport à la prime annuelle pour les conducteurs novice de 18 à 24 ans, sans sinistre responsable sur les 3 dernières années et dont l'un des parents dispose d'un contrat d'assurance automobile souscrit auprès de la Caisse d'Épargne avec un bonus 50%. Cette remise correspond à un tarif équivalent à celui d'un coefficient de réduction majoration de 0,80 pour les assurés éligibles et ayant un coefficient de réduction majoration réglementaire entre 1 et 0,80.

(8) Si vous avez souscrit un contrat d'assurance automobile, un contrat d'assurance habitation ou une Garantie des Accidents de la Vie à la Caisse d'Épargne, en souscrivant un second contrat d'assurance à la Caisse d'Épargne, vous bénéficiez d'une remise de 5%, quelle que soit la formule choisie (hors formule Responsabilité Civile Vie Privée). Cette remise s'applique sur les nouvelles souscriptions, pour toute la durée de vie de ces contrats, sous réserve de conserver au moins 2 contrats éligibles à l'offre chez BPCE Assurances IARD.



## POUR SOUSCRIRE, PENSEZ À APPORTER

- Votre carte grise définitive ou barrée
  - ou** le certificat d'immatriculation provisoire, avec le numéro d'immatriculation définitif
  - ou** le bon de commande / facture,
  - ou** le coupon détachable accompagné d'un certificat de cession.
- Votre dernier avis d'échéance,
  - ou** les conditions particulières de votre contrat d'assurance actuel (si contrat < 1 an),
  - ou** votre relevé d'informations si vous le détenez déjà

## UNE ASSURANCE AUTO POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

- **Sur internet et depuis l'application mobile** : consultez les détails de votre contrat, modifiez vos garanties, options et franchises et déclarez vos sinistres.
- **Une assistance par téléphone** : 24h/24 et 7j/7 partout en France et à l'étranger<sup>(9)</sup>.

▶ **N°Cristal 09 69 36 45 45**

APPEL NON SURTAXE

et au 00 33 9 69 36 45 45 depuis l'étranger.

(9) Assisteur : Inter Mutuelles Assistance, entreprise régie par le Code des assurances. Inter Mutuelles Assistance, GIE : Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 euros inscrit au RCS de Niort sous le n° C 433 240 991 dont le siège est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9.

Assurance Auto, Assurance Habitation et Garantie des Accidents de la Vie sont des contrats de BPCE ASSURANCES IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon -75013 Paris.



BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 173 613 700 euros. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France. 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris ,n°493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100.

© Istock

